

Position des instituteurs. Leur conduite. Considération dont ils jouissent.

(Note : c'est ici que Charles PRAT s'enflamme le plus dans la défense des instituteurs, qu'il expose le plus clairement les causes de leur précarité et les moyens d'y remédier ; il critique la Loi de 1833 avec une liberté de ton remarquable, n'hésitant pas à mettre en cause son efficacité. Son plan d'uniformisation des revenus est très en avance sur son temps : en 1850, 12 ans plus tard, la Loi Falloux consent une augmentation substantielle du revenu fixe des instituteurs en le faisant passer à 600 F, soit 200 F de moins que ses propositions de 1838 ! Nous ignorons pour l'heure quel crédit le Préfet, destinataire du rapport, accordait à l'Inspecteur – même si M. GOBILLON (étude citée en page d'accueil) affirme que les deux hommes étaient en bons termes.)

En pensant au bien-être dont peuvent jouir les instituteurs, plusieurs questions se présentent tout naturellement. La loi leur a-t-elle été favorable ? A-t-elle amélioré leur situation ? La considération dont elle a voulu les entourer, l'ont-ils obtenue ? Enfin, ont-ils gagné sous le rapport moral et physique ? Nous voudrions pouvoir répondre oui à toutes ces questions. Et d'abord nous pouvons avancer hardiment que si quelques-uns se sont trouvés favorisés par la loi, le plus grand nombre en a été victime.

Et c'est ici l'occasion de rappeler encore plusieurs dispositions de la loi qui ont été funestes aux instituteurs et par suite à l'instruction, dispositions dont nous réclamons à haute voix la suppression, ou du moins la modification. Nous voulons parler de cette latitude qu'ont les Conseils Municipaux de déterminer les rétributions mensuelles et le nombre des indigents. Que d'abus n'a-t-elle pas produit ! Elle a été pour ainsi dire la sauvegarde de l'avarice des uns et des sourdes menées des autres. C'est à l'abri de cette disposition, que l'instituteur s'est vu frappé le plus douloureusement. En effet, elle met chaque année sa position en question. Elle les rend dépendants, elle l'avilit parfois, car elle le courbe sous le joug comme un esclave. Nous sommes les maîtres, lui dit-on, fais non pas ce que tu veux, mais ce que nous voulons, ou bien gare à tes moyens d'existence. Et ce que veut l'instituteur, c'est la pratique de bonnes méthodes, c'est l'uniformité dans les livres, c'est un matériel nécessaire, un local spacieux, aéré, pour la tenue de l'école, c'est enfin pour lui un logement convenable. Ce que les autres veulent, c'est de la part de l'instituteur une soumission aveugle à leur volonté. Encore si ces volontés étaient raisonnables, mais elles lui imposent l'obligation de persévérer dans la routine, de pratiquer la méthode individuelle, de n'exiger aucune uniformité dans les livres. À quoi bon, lui répète-t-on sans cesse, la grammaire, le système métrique, les manuscrits, l'histoire, la géographie ? La civilité, l'alphabétisation, les contrats, voilà où nous avons puisé notre instruction, voilà les livres que nous voulons entre les mains de nos enfants. Au milieu de tant d'exigences, que peut faire le pauvre instituteur ? Il a bien le sentiment de ses devoirs, mais il est père de famille, mais les revenus de son école, tout indignes qu'ils sont, ce sont ses seuls moyens d'existence, alors, il courbe timidement la tête, et en dépit de sa répugnance, il suit l'impulsion qui lui est donnée par la nécessité. Je vous le demande, comment alors obtenir des résultats ? Comment s'attirer de la considération ? Comment dans un état aussi précaire avoir de la dignité, de la tenue ?

Comment s'attacher à ses fonctions, chercher à s'instruire, quand la fin de tous les soins, de toutes les peines que vous aurez prises sera l'avilissement et la pauvreté. Il n'y a pas là d'exagération, c'est l'exacte vérité, vérité qui ressort clairement des renseignements que nous avons recueillis de la bouche de chaque instituteur. Qu'on y prenne garde, on n'atteindra le but qu'autant qu'on aura à sa disposition les moyens d'y arriver. Et les moyens, c'est d'assurer à chaque instituteur un traitement fixe qui le met à l'abri du besoin et surtout des tyrannies de localité.

Mais là se trouve la difficulté. Sera-ce le gouvernement qui se chargera seul de cette nouvelle dépense ? Ou bien chaque commune séparément, où tous les deux ensemble et non pas à l'exclusion l'un de l'autre ? Qu'on nous permette d'expliquer notre idée. Nous voudrions pour chaque instituteur un traitement fixe dont le minimum serait de 800 F, comme celui de Messieurs les Desservants. Attendu que toutes les communes n'ont pas la même importance ni sous le rapport des revenus, ni sous celui de la population, nous proposerions de faire des catégories. Dans la première, nous classerions les villes et les communes rurales qui arriveraient à parfaire le traitement indiqué au moyen de leurs revenus. Dans la seconde, celles qui, privées de revenus, ont une population nombreuse et des terres de première classe. Dans la troisième et dernière catégorie, nous classerions les communes de peu d'importance, tant sous le rapport du sol que sous celui du nombre des habitants.

Nous avons déjà vu que la première catégorie ayant des revenus, il n'y a là aucune charge pour l'État. La seconde ne lui serait pas non plus d'une grande dépense. En effet, au lieu des trois centimes portés pour l'instruction, on pourrait décider qu'elles seraient imposées pour le double. Quant à la troisième, la position serait la même, mais le produit plus minime c'est donc pour elle que l'État aurait à faire de grands sacrifices. Et quand on considère que ces sacrifices profiteraient à ceux qui en ont le plus besoin, à des générations très arriérées, qu'elle finirait par faire germer l'instruction dans des contrées où jamais les écoles n'ont été établies, faute pour les instituteurs d'y trouver des moyens d'existence, on ne peut s'empêcher d'appeler de tous ses vœux l'instant où l'on dira que, grâce aux bienfaits du gouvernement, aucune localité, si minime qu'elle soit, ne sera déshéritée de l'instruction.

Et voyez dans l'avenir quelle conséquence heureuse pour l'instruction, pour le personnel des instituteurs eux-mêmes. Il faut l'avouer, si leur conduite n'a pas toujours été très louable, si on a eu souvent à punir soit l'ivrognerie, soit l'immoralité, si aujourd'hui encore le blâme tombe sur quelques-uns, n'est-ce pas au peu de bien-être dont la plupart jouissent qu'on doit en imputer la faute ? Que pouvez-vous attendre d'un malheureux qui pendant une année ne peut se faire que 50 F de rétribution mensuelle ? Qui oserait le blâmer, quand, au lieu de s'instruire, il cherche dans une autre industrie ses moyens d'existence ? Nous le répétons, tenir des instituteurs dans une position aussi dépendante, aussi précaire, c'est ouvrir la porte à tous les abus, à tous les obstacles qui entravent leur marche, en arrêtant par conséquent les progrès. Et ne croyez pas que ces progrès soient plus assurés quand vous aurez formé de jeunes instituteurs. Au contraire, ils se décourageront d'autant plus facilement qu'ils sauront moins se plier aux vues étroites de certaines exigences.

Vous leur avez parlé sans cesse de la dignité de leur fonction et ils s'apercevront tout de suite qu'on cherche à l'avilir, et cette triste réalité, en détruisant les espérances qu'ils avaient conçues, leur fera prendre leur état en aversion. Le remède est donc dans un traitement honnête et assuré. Tout change alors. Plus d'entraves aux améliorations, le maître capable poursuit sa marche, sans crainte, il aime son état, il s'y attache, il entretient ses connaissances, les agrandit, sa moralité s'en ressent, car en se respectant lui-même, il sait inspirer la confiance et s'attirer la considération. Ce sont là de beaux résultats, sans doute, mais n'y comptez pas si vous ne faites pour l'instituteur rien de plus que ce que vous avez fait jusqu'à présent.

L'exposé suivant qui présente les avantages que la plupart des instituteurs trouvent dans l'exercice de leurs fonctions prouve que ce que nous venons d'avancer n'est que trop exact.

(ici, l'inspecteur dresse l'état des revenus des instituteurs du département, arrondissement par arrondissement et il conclut :)

Comme on le voit, il y a 76 instituteurs communaux dont les revenus sont au-dessous de 400 F, 34 à 400 F, 10 à 450 F, 31 à 500 et quatre à 550 F. En tout 155. Ce sont donc les deux tiers à peu près des instituteurs qui ne trouvent pas des moyens d'existence dans le produit de leur école, et dans ce nombre, presque tous sont des pères de famille, et la plupart des instituteurs recommandables. Pour bien faire, il ne leur faudrait qu'un peu plus de tranquillité et de bien-être. Cet état de choses parle assez haut, sans que nous y ajoutions quelques réflexions.

(L'inspecteur étudie ensuite la fréquentation scolaire et son évolution entre 1835 et 1838 ; le tableau ci-dessous a été établi à partir des données qu'il a recueillies)

Comparaisons entre elles des années scolaires 1835-1836, 1836-1837, 1837-1838.

Enfants 5-12 ans	Qui peuvent fréquenter l'école		Qui ont fréquenté l'école		Qui n'ont pas fréquenté l'école	
1835-36	36 842		18 533		18 309	
1836-37	37 358	+516	18 713	+180	18 645	+336
1837-38	37 208	-150	17 780	-933	19 428	+783

(Ces chiffres l'amènent à conclure :)

Aujourd'hui, au premier abord, on serait tenté de penser que la situation de l'instruction n'est pas aussi favorable que les précédentes années, puisqu'il y a dans les écoles 750 enfants de moins qu'en 1835-1836, mais nous avons vu plus haut que sur les enfants qui pouvaient fréquenter, il y a eu en 1836-1837 une augmentations de 366 ce qui a grossi le chiffre de ceux qui n'ont pas fréquenté. De plus, deux causes ont opéré cette diminution dans les enfants qui fréquentaient les écoles. D'abord, jamais en aucun temps¹, les maladies n'ont été ni aussi multipliées ni aussi graves.

¹ -Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que datent les constats catastrophistes dans le style : « On n'a jamais vu cela !... »

Peu d'enfants ont été à l'abri des coups de la fièvre et de la dysenterie ; ensuite, l'année dernière, des sinistres épouvantables ont porté la désolation et la ruine dans un grand nombre de familles et nous craignons bien que les écoles, pendant plusieurs années ne se ressentent de ces tristes calamités. Ainsi donc, sans ces deux causes de désertion des écoles, nous sommes convaincus que l'année 1837-1838 aurait présenté un effectif encore plus satisfaisant que celui des précédentes années.